



Compte rendu de séance

Séance du 7 Septembre 2017

L'an 2017 et le 7 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de BIDAULT Alain, Maire.

Présents : Mmes : CHEVALIER Ginette, DANTAN Christiane, HERBELIN Séverine, HERVE Christelle, LE BARBIER Valérie, MM : BIDAULT Alain, BLONDEL Alain, CORDELE Alain, COUDRAY Jean-Christophe, LEBRAY Alain.

Excusés ayant donné procuration : M. DHIER Patrick à Mme LEBARBIER Valérie, M. TISSERANT Robert à M. BIDAULT Alain, M. POURRIOT Gérard à M. LE BRAY Alain, M. VREUGDENHIL Jacques à Mme CHEVALIER Ginette, Mme VACHERESSE Nadine à M. BLONDEL Alain.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/08/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 12/09/2017

A été nommée secrétaire : Mme CHEVALIER Ginette

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2017
- 2-Validation du contrat de travail de Mme POTTIER après avis du comité technique du centre de gestion
- 3-Choix de l'entreprise pour la réfection des chemins - D-2017-09-1
- 4-Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la rue de la Poste - D-2017-09-2
- 5-Validation du devis pour le prolongement de l'assainissement et busage du ruisseau rue Basse. - D-2017-09-3
- 6-Enquête publique de "La Haute Fontaine" - D-2017-09-4
- 7-Détermination du prix de vente pour la terre végétale - D-2017-09-5
- 8-Délibération concernant le rapprochement des EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois, Marolles-les-Braults et Nogent le Bernard - D-2017-09-6
- 9-Questions diverses

1-Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2017 :

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Validation du contrat de travail de Mme POTTIER après avis du comité technique du centre de gestion :

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal. Le comité technique n'avait pas le quorum le 29 août, il a donc été reporté au 12 septembre.

3-Choix de l'entreprise pour la réfection des chemins D-2017-09-1 :

Monsieur le Maire expose les devis reçus pour les travaux à réaliser en voirie. Ces travaux concernent la réfection des chemins "Les Bois" et "La Heurtaudière".

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les devis de l'entreprise COLAS pour la réfection des chemins :

- Chemin "Les Bois" : 6 282.15€HT
- Chemin "La Heurtaudière" : 15 769.75€HT

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

4-Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la rue de la Poste D-2017-09-2 :

Monsieur le Maire expose les devis reçus pour les travaux à réaliser en voirie. Ces travaux concernent d'une part le busage des fossés et d'autre part l'élargissement de la rue de la Poste (entre le stade et le carrefour rue de Villeneuve).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise HRC pour un montant de 23 008.05€ HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

5-Validation du devis pour le prolongement de l'assainissement et busage du ruisseau rue Basse D-2017-09-3 :

Monsieur le Maire expose le devis reçu pour les travaux à réaliser rue Basse. Ces travaux concernent le prolongement de l'assainissement et le busage du ruisseau rue Basse en limite de la parcelle cadastrée D420. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise HRC pour un montant de 5 820.00€ HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

6-Enquête publique de "La Haute Fontaine" D-2017-09-4 :

Il est procédé à une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation de prélever l'eau de captage dit de "La Haute Fontaine" sur la commune de Nogent le Bernard, en vue de la consommation humaine.

Cette enquête se déroule pendant 31 jours consécutifs, du lundi 21 août à 9h00 au mercredi 20 septembre à 17h00 dans la commune.

M. Daniel GAUTELIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

La commune de Nogent le Bernard doit donner son avis sur cette demande d'autorisation de prélever l'eau du forage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au prélèvement de l'eau de captage dit de "la Haute Fontaine".

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

7-Détermination du prix de vente pour la terre végétale D-2017-09-5 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune dispose d'un stock de terre végétale, et que plusieurs administrés sont intéressés pour en acheter.

Aussi, il est proposé de fixer le tarif suivant :

M³ pris sur place non chargé non livré : 5€ / M³

M³ pris sur place chargé non livré : 6.50€ / M³

Vu le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs tels que définis ci-dessus

INDIQUE que les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

8-Délibération concernant le rapprochement des EHPAD de Neufchâtel-en-Saosnois, Marolles-les-Braults et Nogent le Bernard D-2017-09-6 :

Monsieur le Maire expose la situation actuelle des 3 EHPAD :

Les EHPAD de MAROLLES LES BRAULTS et de NEUCHATEL EN SAOSNOIS ont une direction commune, mais leur directeur partira à la retraite fin décembre 2018.

Ces deux EHPAD ont un médecin coordinateur qui est en arrêt maladie depuis plusieurs mois et ne reviendra pas.

L'EHPAD de NOGENT LE BERNARD a une directrice qui doit également partir à la retraite fin 2018. Le médecin coordinateur a réduit son temps à compter du 1^{er} septembre 2017 et démissionnera au 31 décembre 2017.

Le projet de regroupement des 3 EHPAD a pour objectifs principaux :

1°) de recruter un directeur assisté d'un sous-directeur qui auront à administrer 240 lits, ce qui donne une valeur à ces deux postes et donc une chance plus importante de trouver des postulants.

2°) de recruter un médecin coordinateur à temps complet pour ces 3 établissements qui pourra également faire des prescriptions ce qui soulagera les médecins libéraux en nombre insuffisant.

3°) de pouvoir jouer sur la complémentarité d'accueil de ces trois établissements.

Monsieur le Maire a insisté sur le fait que les statuts des personnels et les dispositions des contrats de travail actuels ne seront en aucun cas remis en cause.

Les mobilités éventuelles se feront sur la seule base du volontariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable au rapprochement des trois EHPAD.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

9-Questions diverses :

- a) Monsieur le Maire a informé les élus sur les négociations en cours pour l'achat d'un bâtiment place de l'église et sur les subventions obtenues si le projet de réouverture d'une épicerie abouti, sans vente de tabac.
- b) Monsieur le Maire informe les élus des négociations en cours pour l'ouverture d'un cabinet de soins infirmiers.
- c) Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée scolaire : le SIVOS compte 5 classes, il y a 3 classes à Nogent pour 49 élèves et 2 classes à St Georges pour 49 élèves.
- d) La suppression de la classe le mercredi matin pose un problème de garde pour 4 familles de Nogent. Les 2 familles de St Georges doivent s'adresser à la mairie de St Georges. La garderie extra-scolaire donc du mercredi est de la compétence de la Communauté de Communes Maine Saosnois.
- e) Le devis pour changer un portail, côté cour rue de la Mairie et son système électrique sera présenté au prochain conseil municipal.
- f) L'arbre de Noël offert par la commune aux enfants domiciliés à Nogent, aura lieu le 15 décembre à la salle polyvalente.
- g) La page 11 du dernier bulletin municipal comporte des erreurs. Il faut se reporter à la page 11 du bulletin de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

En mairie, le 12/09/2017
Le Maire
Alain BIDAULT